



Marche des fiertés 2025

REPERES 61

AVRIL 2026

NUMERO 55

FÉDÉRATION ORNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

SOMMAIRE

2. Edito
3. L'association l'Amicale des écoles publiques se présente...
4. Proposition de déclaration intersyndicale élargie
5. Laïcité dans la commune Etat-civil
- 6-7. Hors Cadres
8. Marche des fiertés
9. Printemps de la diversité
10. Evènement à venir

La Ligue de l'enseignement, mouvement laïque d'éducation populaire, appelle à refonder le pacte républicain

Face aux menaces pesant sur le secteur associatif et ses libertés, la Ligue de l'enseignement, plus grand réseau associatif d'éducation populaire, formule des propositions concrètes pour revaloriser le rôle démocratique, social et économique des associations.

Dans un contexte de rétrécissement de l'espace civique, la Ligue de l'enseignement tire la sonnette d'alarme : les associations, piliers essentiels de la République et de la démocratie, subissent aujourd'hui des pressions croissantes qui menacent leur autonomie et leur capacité d'action.

Un secteur économique et social de premier plan aujourd'hui menacé

Avec 1,5 million d'associations actives représentant un budget de 113 milliards d'euros et 1,8 million de salariés, le secteur associatif contribue à hauteur de 3,3 % au PIB national. Pourtant, ce poids économique et social considérable reste largement sous-estimé dans les politiques publiques.

“Les associations sont de plus en plus considérées comme de simples prestataires, soumises aux logiques de marché”, affirme **Yvan Favaudon, secrétaire national en charge de la vie associative et fédérative au sein de la Ligue de l'enseignement**. “Cette transformation s'accompagne d'une réduction des subventions de fonctionnement au profit d'appels à projets à court terme, d'un alourdissement des contraintes administratives et d'un climat de défiance qui pousse de nombreuses structures locales à l'autocensure”.

Quatre axes prioritaires pour refonder le pacte républicain avec les associations

La Ligue de l'enseignement formule des propositions structurantes autour de quatre axes :

1) Étendre les libertés associatives face au climat de défiance ambiant, illustré par les dérives du contrat d'engagement républicain (CER). Dans son application, le CER conditionne les financements à une forme de conformité idéologique et suscite la censure, voire l'auto-censure de nombre d'associations. La Ligue de l'enseignement plaide pour une révision de ce dispositif en concertation avec les réseaux associatifs ;

2) Revaloriser le partenariat entre pouvoirs publics et associations en instaurant des conventions pluriannuelles d'objectifs, en intégrant les associations en amont à la conception des politiques publiques et en créant des espaces territoriaux de dialogue permanent ;

3) Reconnaître pleinement les associations comme entreprises de l'ESS en les intégrant dans les politiques économiques, et en réservant l'exclusivité des marchés publics aux acteurs non lucratifs pour les services d'intérêt général (petite enfance, seniors, santé...) ;

4) Renouveler les formes d'engagement, particulièrement auprès des jeunes, en développant des parcours diversifiés, en renforçant les moyens du service civique et en adoptant des pratiques de gouvernance démocratique renouvelées, pour s'adapter aux nouvelles modalités d'engagement citoyen.

Une urgence démocratique

Pour Yvan Favaudon, “défendre les libertés associatives, c'est contribuer à faire vivre la République, à consolider la démocratie et à promouvoir la justice sociale au quotidien”. La Ligue de l'enseignement s'appuie sur l'avis unanime du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de mai 2024, plaidant pour le renforcement du financement des associations comme urgence démocratique.

La Ligue de l'enseignement appelle l'ensemble des pouvoirs publics à engager au plus vite un dialogue constructif afin de refonder un partenariat équilibré, à la hauteur des enjeux sociaux, écologiques et démocratiques auxquels la société est confrontée.

L'association l'Amicale des écoles publiques se présente...

Présentation :

Centre Aéré Marcel DELAUNAY

Marcel DELAUNAY - décédé en 2003 il a été Président de l'association de de 1978 à 2001 .

Son nom a été, sur décision du Conseil d'administration, associé à l'appellation "Amicale des Écoles publiques" en 2004



L' Amicale des Ecoles publiques a été créée en 1951 avec parmi ses objectifs à l'époque :

- Diffuser la Pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Etablir un lien entre les familles et l'Ecole pour permettre à celle- ci de remplir sa mission éducative et sociale.
- Prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire , **notamment par l'organisation de loisirs**

En application de cet article était créé durant les vacances d'été 1962 un accueil "Centre aéré" dans les locaux de l'Ecole, sous la direction de Monsieur Tahar ARBAOUI, instituteur algérien. Cet accueil dans les locaux de l'Ecole a été reconduit jusqu'en 1964. Puis, à partir 1965 , **sur son site actuel en forêt** . (après défrichage d'une clairière de forêt cédée à l'association par USINOR exploitant la mine de fer) . Premiers locaux réalisés avec la participation des Amicalistes aidés par le matériel d'USINOR .

Centre aéré qui depuis cette année 1962, est ouvert chaque année (sans interruption) sur les vacances d'été (4 semaines en juillet / 2 semaines en août)

L'association a toujours été et reste propriétaire du site , des locaux, des équipements mais en 2018, elle a proposé à la Ligue de l'Enseignement de prendre sous sa responsabilité , l'organisation de l'accueil . La ligue de l'Enseignement a accepté cette proposition sur la base d'une convention. Reste en responsabilités et à à charge pour l'Amicale, la gestion du site, des locaux, des équipements matériels .Un fonctionnement qui apporte une entière satisfaction aux Amicalistes assurés ainsi de la pérennité de ce centre aéré de pleine nature.



Déclaration intersyndicale élargie

Les organisations syndicales, la FCPE de l'Orne et la ligue de l'enseignement dénoncent un projet de carte scolaire pour la rentrée 2026 qui acte un nouveau recul du service public d'éducation dans le département. Derrière des discours sur la baisse démographique, c'est une politique assumée de suppression de moyens qui est mise en œuvre.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 17 postes supprimés, 33 fermetures de classes pour seulement 5 ouvertures. La baisse du nombre d'élèves aurait pu être une opportunité pour améliorer les conditions d'apprentissage. Compléter avec données 2nd degré. Elle est ici utilisée comme un levier pour faire des économies, au détriment des élèves, des familles et des personnels.

Ce sont d'abord les territoires ruraux qui paient le prix fort. Les écoles de proximité et les regroupements pédagogiques intercommunaux sont directement ciblés. Derrière chaque fermeture, ce sont des kilomètres supplémentaires pour les familles, une organisation du quotidien plus complexe, et des communes fragilisées. C'est bien le maillage scolaire du territoire qui est en train d'être démantelé.

En affaiblissant l'école publique, ces choix organisent de fait une mise en concurrence avec l'enseignement privé. Là où l'offre publique recule, le privé avance. Cette évolution, déjà visible dans plusieurs territoires, accentue les inégalités et remet en cause le principe d'égalité d'accès à l'éducation.

Sur le terrain, la réalité est tout autre que les discours institutionnels. L'école inclusive est en grande difficulté. Les personnels comme les familles le constatent au quotidien : ça ne tient plus. Manque d'accompagnantes d'élèves en situation de handicap, manque de formation, manque de structures adaptées. Les réponses apportées restent largement insuffisantes. L'inclusion repose aujourd'hui sur la débrouille et l'épuisement des équipes, au détriment des élèves concernés.

Dans le même temps, les conditions d'apprentissage et de travail se dégradent fortement. Les absences non remplacées se multiplient. Les classes accueillent des élèves aux besoins de plus en plus complexes, sans accompagnement suffisant. Des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance sont scolarisés sans suivi adapté. Les équipes, comme les familles, sont laissées seules face à ces situations, tandis que les injonctions institutionnelles continuent de s'accumuler sans moyens supplémentaires.

Les organisations syndicales, la ligue de l'enseignement et la FCPE exigent un moratoire immédiat sur les baisses de décharge liées aux fermetures de classes, ainsi qu'une transparence totale sur l'ensemble des mesures prises dans le cadre de la carte scolaire.

Pourtant, une autre voie est possible. La baisse démographique doit permettre de réduire les effectifs par classe, d'améliorer les conditions d'accueil des élèves, de renforcer les moyens de remplacement, de reconstruire les dispositifs d'aide et de donner enfin des moyens réels à l'école inclusive.

Ce qui est en jeu aujourd'hui dépasse largement les seules mesures de carte scolaire. C'est l'avenir de l'école publique dans nos territoires, et le droit à une éducation de qualité pour toutes et tous, qui sont concernés.

Les organisations syndicales la FCPE et la ligue de l'enseignement appellent à refuser cette logique de recul et à défendre une école publique ambitieuse, de proximité, et réellement au service de tous les élèves.



Laïcité dans la commune - L'état-civil

Depuis 1792, l'état-civil est tenu par les municipalités et non plus par l'Église catholique avec des registres paroissiaux. La laïcisation et l'ouverture à tous de l'état-civil nous sont devenues si familières qu'on ne pense guère que ce n'est pas le cas dans de nombreux pays, en particulier au Proche-Orient (Liban, Israël, etc.). Le service public de l'état civil n'est pas un service public communal. Dans le cadre de cette mission, le maire et ses adjoints agissent au nom de l'État sous l'autorité du procureur de la République.

Les naissances, les mariages, les divorces et les décès font l'objet d'actes d'enregistrements dans les mairies. Le pacte civil de solidarité est un contrat conclu entre deux personnes pour organiser leur vie commune, régi par les articles 515-1 et suivants du code civil. Tous ces actes sont enregistrés sans aucune mention des éventuelles affiliations confessionnelles des administrés.

Le mariage est célébré publiquement, en mairie, par le maire ou un de ses adjoints. Les époux doivent être majeurs, présents, et bien sûr consentants.

Un mariage religieux (acte entièrement privé) ne peut être célébré qu'après la cérémonie civile en mairie (article 433-21 du Code pénal). Et cela bien que ce soit une pratique parfois existante chez certains musulmans.

Le Code civil dispose dans son article 147 qu'« on ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier », ce qui exclut toute possibilité de bigamie, bigamie que le Code pénal caractérise du reste, en son article 433-20, comme un délit puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Depuis la loi du 17 mai 2013, le mariage est ouvert aux couples de même sexe. Ce droit a été acquis malgré de fortes oppositions, portées en particulier par les milieux catholiques les plus conservateurs. Le Conseil Constitutionnel a donné tort aux maires qui arguaient d'une clause de conscience pour refuser de célébrer un mariage entre deux personnes du même sexe.

Le droit au divorce a été reconnu par une loi de 1792, abrogée en 1816. Il a été rétabli en 1884. Le divorce par consentement mutuel est possible depuis 1975. La pratique de la répudiation existe dans l'islam comme dans le judaïsme. Elle n'est évidemment pas reconnue par l'état-civil. Le juge peut toutefois intervenir lorsque, par exemple, des femmes mariées selon la loi juive se voient refuser par leur époux le « guett » (« libelle », en hébreu) qui leur permettrait de contracter un nouveau mariage religieux. Ils peuvent condamner l'ex-époux au paiement de dommages et intérêts.

Après la cérémonie civile, le maire peut participer à ou autoriser un rituel laïque symbolique (lecture de textes, musique, échanges de vœux), à condition que ce soit clairement présenté comme symbolique. Ce n'est pas un acte officiel légal.



Festival Hors cadre...



Bienvenue à la 2ème édition du festival Hors Cadres !

Depuis bientôt 40 ans, le réseau Génériques s'engage pour un cinéma vivant, accessible et pluriel. Avec le festival Hors Cadres, nous poursuivons cette aventure en célébrant toutes les formes de cinéma, les œuvres les plus audacieuses, labellisées Art et Essai et/ou Jeune Public. Ce festival, c'est l'occasion de (re)découvrir des films, mais aussi de rencontrer celles et ceux qui les font vivre : cinéastes, auteur-ices, critiques, universitaires et associations pour échanger, questionner et s'inspirer.

Hors Cadres, c'est aussi l'aboutissement d'un engagement collectif. Ici, c'est l'éducation populaire qui est à l'œuvre. Et c'est grâce à elle et à l'énergie de plus de 40 associations et leurs bénévoles que des salles fixes et itinérantes ouvrent leurs portes à toutes et tous. Ici, le cinéma devient un outil d'émancipation, un espace d'éducation à l'image et de développement de l'esprit critique, une priorité que nous défendons avec passion au sein de la Ligue de l'enseignement de Normandie.

Que cette édition soit une fête du cinéma, des rencontres et des idées.

Bonnes projections à toutes et tous !

Albert Le Monnier,

Président de la Ligue de l'enseignement de Normandie

CONTACTS

www.horscadres.laliquenormandie.org
horscadres@laliquenormandie.org

TARIF : 5 euros

HORS CADRES DANS L'ORNE



SAMEDI 30 MAI
17h
Cinéma La Ferté-Macé

Précédé à 14h d'un atelier DJ et d'un goûter (sur inscription)

JEUDI 4 JUIN
20h45

Cinéma La Roche d'Oëtre

Précédé d'un atelier doublage à 18h (sur inscription)



MERCREDI 3 JUIN
20h30
Cinéma Lonlay-l'Abbaye

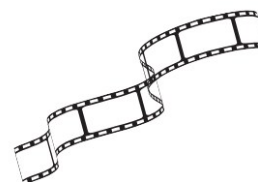
JEUDI 4 JUIN
20h30
Cinéma de Tinchebray en Bocage

Suivi d'une rencontre avec Mélanie Boissonneau enseignante-chercheuse en cinéma



SAMEDI 30 MAI
20h30
Cinéma Le Mêle-sur-Sarthe

Suivi d'une rencontre avec les réalisateurs



MARDI 2 JUIN
20h30
Cinéma de Vimoutiers

MERCREDI 3 JUIN
20h30
Cinéma de Trun

Suivi d'une rencontre avec l'acteur Salim Kechiouche





15h30

Départ de la Marche au Parc de la Providence

17h15

ARRIVÉ à ChapêlMêLe et début des festivités

Village associatif

DJs

Restauration

Concerts

Drag Shows

Bar



Printemps de la diversité

Printemps de la diversité

Édition 2026



du
20 mai

au
14 juin



Evènements à venir...

FORMATION
le planning familial 61

COMPRENDRE LES THÉMATIQUES LGBTQIA+

Samedi 20 juin 2026
9h30/16h30
à la Maison de la Vie Associative,
Alençon

ORN'EN CIEL

ANIMÉE PAR LES ASSOCIATIONS ORN'EN CIEL ET HOMOGENE

- RÉSERVÉE EN PRIORITÉ AUX BÉNÉVOLES D'ASSOCIATIONS
- GRATUITE (PRISE EN CHARGE FDVA)
- LIEU ACCESSIBLE PMR

Infos et inscriptions :
06.82.23.15.44

le planning familial 61 ars PRÉFET DE L'ORNE Ville d'Alençon

Centre de Loisirs
Robert Hée - Claude Varnier
ST GERMAIN DU CORBEIS

PORTES OUVERTES!

Samedi 13 Juin 2026
De 13h30 à 17h

Temps de présentation et d'échange de 14h à 14h30 et de 16h à 16h30

Visite guidée de la structure

Inscriptions Été & Mini-Camps

Centre Robert Hée Claude Varnier
4, le bois des claires
61000 St Germain du Corbeis
02.33.82.37.85
centrerhcv@laliguenormandie.org

NORMANDIE la ligue de l'enseignement le savoir par l'éducation populaire

Repères 61 est envoyé à toutes les mairies du département, à tous les établissements scolaires publics de l'Orne (écoles, collèges, lycées), aux associations affiliées à La Ligue de l'enseignement de l'Orne, aux services civiques, aux juniors associations, aux bénévoles de Lire et Faire Lire, aux parents des crèches et ACM que gère La Ligue de l'enseignement dans l'Orne, aux personnels de La Ligue de l'enseignement de la Normandie...

FÉDÉRATION ORNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

FEDERATION DE L'ORNE

4, LE BOIS DES CLAIRETS 61000 ST GERMAIN DU CORBEIS

TEL : 02.33.82.37.80 FEDERATION61@LALIGUENORMANDIE.ORG

ISSN 2534-7918 DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTIAN ROUSSELIN